

Commune d'Anderlecht

Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6

B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/07/2026

N/Réf. : AND20351_JUIL2026_PU

Gest. : XX/XX

V/Réf. :

NOVA : 01/PU/2033832

ANDERLECHT. Rue du Souvenir, 62

(= ZP du parc Forestier, sis place du Repos, classé comme site)

PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité une maison unifamiliale : construction d'une annexe arrière au rez, modification de la façade avant (changement des baies, portes et châssis), aménagement d'un garage au rez-de-chaussée, aménagement de chambres dans les combles

Demande de la Commune du 15/07/2026

Madame, Monsieur,

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 126 §3).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; ndeswaef@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gdelatte@anderlecht.brussels